

# Règlements de l'école Villa Maria

## 2023-2024

### I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Communication	2
Portail – Détails importants	2
Prise des présences	3
Horaires des cours	3
Heures d'ouverture de l'école	3
Fermeture d'urgence	3
Associations des parents de Villa Maria (APVM et PTA)	4
Conseil étudiant	4

### II. VOLET SCOLAIRE

Politique de réussite, Sanction des études	4
Bulletins scolaires	5
Situations d'évaluation, tests, examens	5
Devoirs	6
Disponibilités des enseignants	6
Cours Crédits+ / Programme Distinction	6
Remise des diplômes	6
Exemption du cours d'éducation physique	6

### III. VIE ÉTUDIANTE

Activités	6
Rassemblements	6
Activités hors des heures d'école	7
Sorties durant les heures d'école	7

### IV. CODE DE CONDUITE

Uniforme scolaire	7
Système de renforcement des comportements attendus	9
Valorisation des comportements	9
Points de démerite	9
Conséquences liées au cumul de points de démerites	12

### V. VARIAS

Affichage	12
Boisson et nourriture en classe	12
Carte d'identification étudiante	12
Objets perdus	13
Vente d'articles de l'école	13
Vestiaires (casiers)	13
Pour nous joindre	13

# I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

## COMMUNICATION

Nous encourageons les parents et tuteurs à laisser leur enfant résoudre directement avec les enseignants les situations problématiques (travaux en retard, tests manqués, travaux incomplets) qui pourraient survenir pendant l'année scolaire. Les parents et tuteurs doivent encourager leur enfant à prendre rendez-vous avec l'enseignant (via courriel) afin d'en discuter. Cette première étape permettra de résoudre des problèmes et de renforcer l'autonomie de l'élève. Si la situation n'est pas résolue, le parent ou tuteur doit inciter son enfant à parler à sa directrice adjointe. L'objectif est toujours de promouvoir un dialogue ouvert et constructif.

**Parents :** Vous devez consulter le portail [COBA](#) régulièrement afin de suivre les progrès de votre enfant. Il s'agit du premier moyen de communication des enseignants et de l'administration pour communiquer avec vous. De plus, c'est votre responsabilité de faire le suivi avec vos enfants des résultats et des démerites.

**Enseignants :** Vous pouvez communiquer avec les enseignants par courriel ou sur le portail Coba. Les résultats déposés sur le portail sont un des moyens possibles de communication.

**Administration :** En général, l'administration communique avec le parent ou tuteur par courriel ou sur le portail Coba. De plus, des messages hebdomadaires ainsi que les mémos des directions adjointes sont déposés les vendredis dans le **Coin parents** sur [CANVAS](#).

**La direction se réserve le droit de modifier les sanctions en fonction du contexte, de la gravité des gestes et du dossier de l'élève concerné.**

**Adjointes administratives :** Veuillez contacter l'adjointe administrative du niveau de votre enfant pour toute question générale ou dans l'éventualité où un message important devrait être transmis à votre enfant:

sec. 1-2	Saran Berthé	poste 3233
sec. 3-4-5	Jacinthe Laporte	poste 3239

**Réception :** La réception est ouverte entre 7 h 30 et 15 h 30.

## PORTAIL – DÉTAILS IMPORTANTS

- ✓ Vous pouvez accéder au portail directement via le site Internet de l'école (<http://www.villamaria.qc.ca/fr/>). Cliquez sur *Portail*.
- ✓ Les nouveaux parents et tuteurs et les nouveaux élèves (1<sup>re</sup> secondaire et autres niveaux) ont reçu leur code d'usager et leur mot de passe par courriel. Veuillez noter que chacun des élèves et chacun des parents a son propre portail ayant un code d'accès différent.
- ✓ Ces codes seront utilisés tout au long du parcours scolaire à Villa Maria. En cas d'oubli, veuillez suivre les étapes qui se trouvent à la page principale de votre portail.

<b><i><a href="#">COBA</a></i></b> <b><i><a href="#">COBA</a></i></b>	<b><i>Coin Parents - CANVAS</i></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>● Résultats scolaires</li><li>● Bulletins</li><li>● Suivi du comportement des élèves</li><li>● Suivi des points de démerites</li><li>● Inscription aux activités, cours Crédits+ et sports</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Calendriers scolaire</li><li>● Mémo hebdomadaire de la direction adjointe</li><li>● Communications de l'administration</li><li>● Sports, activités et vie étudiante</li><li>● Services aux élèves</li><li>● Aide additionnelle et tutorat</li><li>● Programme Distinction (cours Crédits+)</li><li>● Associations de parents de Villa Maria (APVM et PTA)</li></ul>

## PRISE DES PRÉSENCES

- La présence en classe est obligatoire.
- La présence aux activités et événements organisés par l'école est obligatoire.
- **En cas d'absence, de retard ou de départ hâtif, les parents ou tuteurs (seulement) doivent :**
  - o **Signaler l'absence via « Signaler une absence » sur le portail;**
  - o Effectuer une déclaration pour chaque période d'absence.
  - o **signaler le retard ou le départ hâtif en contactant les surveillants d'élèves au 514 484-4950, poste 1633.**
  - o Effectuer une déclaration pour chaque demi-journée d'absence, la veille ou le matin même.
  - o Indiquer le nom complet de leur enfant ainsi que son groupe dans toutes les communications vocales ou écrites.

N.B.

- o À moins d'une urgence ou d'une maladie, aucune autorisation de départ hâtif ne sera autorisée après 8 h 30 le matin même.
- o Les départs hâtifs ne sont pas permis lors de pièces de théâtre, concerts ou autres événements spéciaux se déroulant pendant les heures de classe. Dans un tel cas, l'élève quitte avant le début de l'activité.

## HORAIRE DES COURS Premier cycle (secondaire 1 et 2)

Les élèves doivent être en classe à 8 h 05. À défaut de quoi, ils seront considérés en retard.

8 h 05 à 9 h 05	PÉRIODE 1
9 h 15 à 10 h 15	PÉRIODE 2
10 h 30 à 11 h 30	PÉRIODE 3
11 h 40 à 12 h 40	DÎNER – PÉRIODE 4
12 h 50 à 14 h 00	PÉRIODE 5
14 h 00 à 15 h 00	PÉRIODE 6
15 h 10 à 16 h 10	COURS CRÉDITS+ – PÉRIODE 7

## HORAIRE DES COURS Deuxième cycle (secondaire 3, 4 et 5)

Les élèves doivent être en classe à 8 h 05. À défaut de quoi, ils seront considérés en retard.

8 h 05 à 9 h 05	PÉRIODE 1
9 h 15 à 10 h 15	PÉRIODE 2
10 h 30 à 11 h 30	PÉRIODE 3
11 h 40 à 12 h 40	PÉRIODE 4
12 h 50 à 14 h 00	DÎNER – PÉRIODE 5
14 h 00 à 15 h 00	PÉRIODE 6
15 h 10 à 16 h 10	COURS CRÉDITS+ – PÉRIODE 7

## HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOLE

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 7 h à 16 h 30

- Entre 7 h et 7 h 40, les élèves doivent se diriger à la cafétéria.
- À partir de 16 h 15, les élèves doivent se diriger dans le vestibule du complexe sportif. Le flânage est strictement interdit (corridors, classes, etc.) en dehors des heures d'ouverture de l'école.
- Les casiers sont fermés dès 16 h 30.

## FERMETURE D'URGENCE EN CAS DE MAUVAIS TEMPS

La fermeture de l'école peut être vérifiée en priorité par le site Web de Villa Maria : <https://villamaria.qc.ca/info-tempete/>. Suivez les mises à jour via ce lien.

# ASSOCIATION DE PARENTS DE VILLA MARIA (APVM) ET PARENT TEACHER ASSOCIATION (PTA)

Les membres de l'APVM et du PTA se rencontrent pour discuter de la vie scolaire et de leur implication des activités qu'ils souhaitent soutenir. Les associations parrainent plusieurs événements et activités. Pour plus d'informations, consultez la page [Association de parents](#) sur Canvas.

## CONSEIL ÉTUDIANT

Le conseil étudiant de Villa Maria est composé de l'exécutif, soit huit (8) élèves élus par le corps étudiant en provenance des deux secteurs linguistiques de l'école. Les membres du conseil sont élus par les élèves de chaque classe à la fin de l'année scolaire, pour l'année suivante, à l'exception des élèves de 1<sup>re</sup> secondaire qui seront élus à leur arrivée, en septembre.

Ces élèves font la promotion de l'esprit et de la fierté villamarienne auprès des élèves de Villa Maria. Ils ont ainsi l'occasion de développer leur capacité de leadership et d'organisation tout au long de l'année scolaire, dans la réalisation d'un très large éventail d'activités (collectes de fonds, accueil des nouveaux arrivants et plus).

## II. VOLET SCOLAIRE

### NORMES DE CHEMINEMENT SCOLAIRE À VILLA MARIA

- Les matières de base sont au premier cycle : français, anglais et mathématique
  - Les matières de base sont au deuxième cycle : français, anglais, mathématique, science et histoire
  - La non-réadmission à l'année suivante est conditionnelle à :
    - 3 échecs dont un dans une matière de base ET
    - une moyenne générale inférieure à 70%
- OU
- 2 échecs dans les matières de base ET
  - une moyenne générale inférieure à 70%
- L'élève de 4<sup>e</sup> secondaire doit avoir réussi tous les cours qui ont une épreuve ministérielle (mathématiques, sciences et technologie et histoire du Québec et du Canada. Le relevé du MEQ (émis en juillet) confirme le verdict final de réussite du cours. L'élève qui échoue dans une matière à sanction ministérielle doit réussir la reprise de l'examen en juillet afin d'être réadmis.
- Les élèves ayant obtenu moins de 60 % dans une matière de base doivent s'inscrire à un cours d'été.
  - Un élève qui ne remplit pas le critère ci-dessus (cours d'été) est sujet à une non-réadmission pour l'année suivante.
- Tous les classements et le maintien de la place de l'élève dans ces placements sont déterminés par la réussite scolaire et les recommandations des enseignants. Ces classements se font selon les résultats du bulletin final de l'année scolaire en cours et selon les places disponibles.

### SANCTION DES ÉTUDES

Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) décerne un diplôme d'études secondaires aux élèves ayant obtenu un minimum de 54 unités de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire. Un minimum de 20 unités doit avoir été obtenus en 5<sup>e</sup> secondaire en plus de :

- 6 unités en français langue d'enseignement (5<sup>e</sup> secondaire);
- 4 unités en anglais langue seconde (5<sup>e</sup> secondaire);
- 4 unités de mathématique (4<sup>e</sup> secondaire);
- 4 unités en sciences et technologie (4<sup>e</sup> secondaire);
- 4 unités en histoire et éducation à la citoyenneté (4<sup>e</sup> secondaire);
- 2 unités d'arts (4<sup>e</sup> secondaire);
- 2 unités d'éthique ou culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé (5<sup>e</sup> secondaire).

**Note :** Certains cégeps pourraient avoir des exigences additionnelles en fonction du programme choisi

## BULLETINS SCOLAIRES (peuvent être modifiés selon les consignes ministérielles)

En temps normal, l'élève reçoit trois bulletins et une communication par année scolaire (octobre, novembre, février et juin). Les parents et tuteurs sont invités à rencontrer les enseignants à la suite de la remise des bulletins de novembre et de février. Ils sont également encouragés à contacter les enseignants afin de discuter de leurs préoccupations au besoin. Les parents peuvent aussi communiquer avec l'administration si leur enfant éprouve des difficultés dans plus d'une matière.

## SITUATIONS D'ÉVALUATION, TESTS, EXAMENS

Le calendrier scolaire est publié avant le début de l'année scolaire. Aucune absence n'est tolérée pendant la période officielle des examens. Tous les élèves doivent être présents lors des dates et durées prescrites pour chacune des situations d'évaluation ou d'examens, tel qu'indiqué au calendrier scolaire. Les parents et tuteurs doivent planifier les vacances familiales en conséquence.

Évaluations en classe Absences motivées	Évaluations en classe Absences non motivées	Session d'évaluation officielle Absences motivées	Session d'évaluation officielle Absences non motivées
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'élève absent ayant présenté une pièce justificative motivant cette absence aura la possibilité de reprendre son examen ou d'obtenir une pondération des points de la part de son enseignant.</li> <li>La reprise aura lieu le vendredi suivant à 15 h 10.</li> <li>L'élève qui ne répond pas aux exigences de la reprise recevra la note de 0.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'élève absent sans motif valable à un examen important et sans une pièce justificative pour cette absence n'aura pas la possibilité de reprendre son examen.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'élève absent à une convocation d'examen officielle doit présenter une pièce justificative pour cette absence.</li> <li>À défaut de présenter une pièce justificative, l'élève pourrait recevoir la note de 0 à l'examen manqué.</li> <li>Selon la nature de l'examen, l'élève pourra le reprendre ou obtenir une pondération de ses points.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À défaut de présenter une pièce justificative, l'élève pourrait recevoir la note de 0 à l'examen manqué.</li> </ul>
Absences motivées Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>Maladie</li> <li>Rendez-vous médical</li> <li>Décès dans la famille</li> <li>Compétition sportive (approuvée par la direction)</li> </ul> <p><i>*Une pièce justificative pourrait être exigée.</i></p>	Absences non motivées Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>Retard</li> <li>Sans raison valable</li> <li>Voyage</li> <li>Vacances</li> </ul>	Absences motivées Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>Maladie sérieuse ou accident</li> <li>Décès dans la famille</li> <li>Convocation d'un tribunal</li> </ul> <p><i>*Une pièce justificative doit être fournie. Communiquez avec la direction adjointe au besoin.</i></p>	Absences non motivées Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>Retard sans raison valable</li> <li>Voyages</li> <li>Vacances</li> </ul>

## REMISE DE TRAVAUX

Tous les travaux doivent être remis à la date convenue par l'enseignant. À défaut de remettre son travail à temps, des mesures de remédiation seront prises.

## DEVOIRS

Les devoirs incluent tout travail réalisé à l'extérieur de la classe (étude, projets et travaux).

Les devoirs :

- confirment la compréhension des leçons et renforcent les apprentissages;
- développent une saine discipline de travail, le sens de l'organisation et le sens des responsabilités.

Chaque devoir est inscrit dans l'agenda Studyo par l'enseignant ou par l'élève. Les parents et tuteurs doivent vérifier son contenu et communiquer avec les enseignants via le portail si nécessaire. Les parents ou tuteurs des élèves doivent encourager le développement de bonnes habitudes de travail. Des modalités pour refaire ou terminer des devoirs incomplets peuvent être mises en place par les enseignants et la direction.

## DISPONIBILITÉS DES ENSEIGNANTS

Les enseignants offrent des périodes de disponibilité pour venir en aide aux élèves. Un tableau des disponibilités des enseignants peut être trouvé sur la page du Coin Parent de Canvas. Les élèves peuvent participer à ces séances sur une base volontaire ou sur invitation de l'enseignant ou de la direction. Ces séances ont pour objectif d'assurer la réussite des élèves.

## COURS CRÉDITS+ / PROGRAMME DISTINCTION

Pour être admissible à la mention *Distinction* à la fin de son parcours d'études secondaires, un élève doit :

- avoir complété 3 cours crédits+;
- avoir réussi chaque cours crédits+ avec une note minimale de 70%; ET
- avoir maintenu une moyenne générale d'au moins 80 % chaque année du 2<sup>e</sup> cycle et durant lesquelles il a suivi un cours crédits+.

La présence à un cours crédits+ est obligatoire. Le parent doit signaler auprès de l'enseignant le motif d'absence dans les plus brefs délais. Après 3 absences consécutives à un cours crédits+, après la date de retrait permise, l'élève s'expose à la possibilité d'un retrait du cours ainsi qu'à un échec à son dossier. En cas de désinscription après la date permise, les frais ne seront pas remboursés.

## EXEMPTION DU COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

**Exemption de longue durée** : La direction adjointe analysera le certificat médical afin d'autoriser la durée de l'exemption ainsi que les modalités d'évaluation qui devront être adaptées dans le contexte.

**Exemption pour un seul cours** : Pour toute situation où l'élève est indisposé pour assister à son cours d'éducation physique, il doit tout de même se présenter à son cours d'éducation physique afin de bénéficier des enseignements de son enseignant. L'enseignant d'éducation physique autorise l'exemption de la participation de l'élève aux activités proposées suite à la réception d'une note provenant des parents ou du tuteur. À moins d'une contre-indication médicale, l'élève doit demeurer dans le gymnase pendant toute la durée du cours.

## III. VIE ÉTUDIANTE

### ACTIVITÉS

Plusieurs activités physiques, culturelles, artistiques et sociales sont offertes aux élèves. L'école est membre de la Fédération des établissements d'enseignement privés (FÉEP), du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) et de la Greater Montreal Athletic Association (GMAA). En général, les élèves intéressés participent à ces activités en dehors des heures régulières de cours. Si l'une de ces activités empiète sur les heures de cours, il est de la responsabilité de l'élève de reprendre les travaux manqués et de s'informer au sujet des notions qui ont été enseignées. Les évaluations prévues ont priorité sur les autres activités.

## RASSEMBLEMENTS

Nous réunissons les élèves périodiquement afin de leur donner des informations (code de vie, activités étudiantes, promotion d'événements, etc.) et célébrer leurs réalisations.

## ACTIVITÉS HORS DES HEURES D'ÉCOLE

Prenez note que le code de vie ainsi que les règlements de Villa Maria s'appliquent lorsque l'élève participe à des activités scolaires en dehors des heures de cours régulières et/ou non supervisées par le personnel de l'école.

## SORTIES ÉDUCATIVES DURANT LES HEURES D'ÉCOLE

Lorsqu'une sortie éducative obligatoire est organisée durant les heures de classe, le parent ou tuteur reçoit une lettre d'information à ce sujet. Si ce parent ou tuteur a des questions concernant cette activité, il peut contacter le responsable de la sortie. Si la participation à cette activité entraîne une absence de la classe, il est de la responsabilité de l'élève de reprendre les travaux manqués et de s'informer au sujet des notions enseignées.

## IV. CODE DE VIE

L'une des valeurs fondamentales de Villa Maria est le respect de soi, d'autrui et de l'environnement. Il est attendu que l'élève doit agir de façon à respecter les droits et les libertés des autres. Tout au long de l'année scolaire, l'école se réserve le droit de retirer certains privilèges aux élèves qui ne respectent pas ces règles de vie. Des conséquences seront données en fonction de la gravité des gestes.

## UNIFORME SCOLAIRE

À Villa Maria, chaque élève fait partie intégrante de la riche histoire du Collège, qui remonte à plus de 168 années.

- Le port de l'uniforme est un important symbole de la fierté et du sentiment d'appartenance envers le Collège Villa Maria.
- Chaque item de l'uniforme doit être identifié avec le nom complet de l'élève.
- Un élève qui ne respecte pas le port de l'uniforme et des chaussures pourrait être renvoyé à la maison afin de corriger la situation. Le parent est avisé lorsque la situation ne peut être corrigée à l'école et que l'élève doit retourner à la maison.
- Des conséquences sont données en fonction du nombre de manquements au niveau du code vestimentaire, des points de démérites seront ajoutés au dossier en fonction de la récurrence et de la gravité des infractions.

**Seuls les articles achetés chez Unimage sont acceptés, à l'exception des bas et des chaussures.**

**Pour des détails spécifiques concernant l'uniforme et l'apparence personnelle, veuillez vous référer au tableau ci-dessous ainsi qu'à l'image.**

Code vestimentaire d'hiver (du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril)	
HAUTS	BAS
<p>OBLIGATOIRE :</p> <p>Un des articles ci-dessous au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• polo manches courtes</li><li>• polo manches longues</li><li>• chemise</li></ul> <p>ARTICLES FACULTATIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• pull-over</li><li>• cardigan</li><li>• pull col châle</li><li>• Coton ouaté à col rond</li></ul>	<p>OBLIGATOIRE :</p> <p>Une des combinaisons ci-dessous au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• pantalon gris, portés en haut des hanches</li><li>• ceinture noire ou marine sobre</li><li>• bas d'école réglementaires (longs/gris ou bleu marine) avec pantalon<ul style="list-style-type: none"><li>○ pas de bas de sport ou de socquettes</li></ul></li></ul> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• jupe (<b>maximum 10 cm au-dessus du genou et dont la taille n'est pas roulée</b>)</li><li>• <b>*NOUVEAU*</b> Le port d'un cuissard noir ou marine</li></ul>

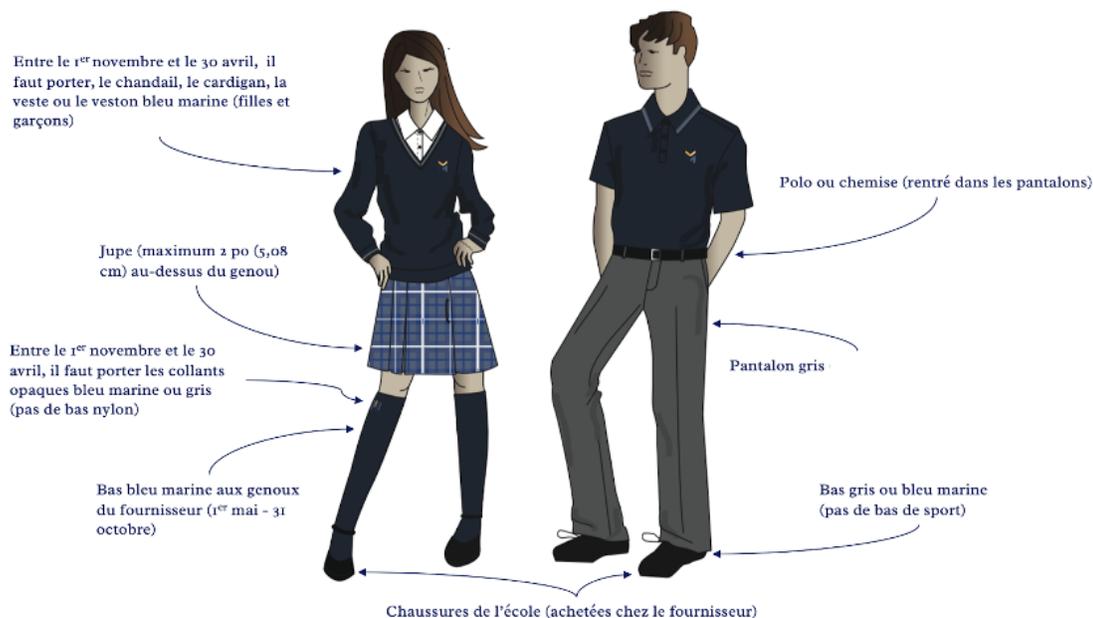
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chandail de type kangourou gris et bleu</li> <li>• Cravate de l'école</li> </ul>	<p><b>sous la jupe est obligatoire à compter du 29 août 2023.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• collant opaque bleu marine ou gris avec la jupe <ul style="list-style-type: none"> <li>○ pas de bas de sport ou de socquettes</li> <li>○ pas de bas à la cheville</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Les collants déchirés et troués ne sont pas tolérés.</b></p> <p>Toutes les combinaisons doivent être accompagnées de chaussures entièrement noires unies avec une semelle noire. Pas de bottillons ni de chaussures à la cheville.</p>
---	--

**Code vestimentaire de la rentrée et de l'été  
(du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre)**

HAUTS	BAS
IDEM	IDEM Le bermuda gris ou la jupe peuvent être portés avec les bas d'école réglementaires ¾ ou bas cheville (gris ou bleu marine, blanc, noir). Les bas de sport ou socquettes sont défendus.

**Varia**

<p><b>Uniforme d'éducation physique de Villa Maria</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Souliers de course multisports qui ne laissent pas de marques sur le plancher</li> <li>• Bas de sport</li> <li>• T-shirt, short ou pantalon sport de Unimage</li> </ul> <p><b>Sarrau et lunettes de sécurité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligatoires pour toutes les classes tenues en laboratoire.</li> </ul> <p>Le code vestimentaire est <b>obligatoire lors de journées pédagogiques</b> et des <b>activités après l'école</b> dans les locaux de l'école.</p>	<p><b>Apparence personnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bijoux sobres</li> <li>• La longueur et l'apparence des ongles doit être sécuritaire pour les activités de laboratoire et d'éducation physique.</li> <li>• Tenue générale soignée, vêtements sans trous ni déchirures.</li> </ul>
--	--



## SYSTÈME DE RENFORCEMENT DES COMPORTEMENTS ATTENDUS

Dans le but d'établir et de maintenir un contexte éducatif et un environnement respectueux, Villa Maria dispose d'un système de renforcement des comportements attendus. Les comportements positifs sont récompensés et toute infraction aux règlements de l'école peut se traduire par la consignation d'un ou de plusieurs points de démerite dans le dossier de l'élève.

Les élèves de première secondaire bénéficient d'une période de grâce jusqu'à la fin du premier cycle de 9 jours en septembre. En conséquence, durant cette période, ils recevront des avertissements et une rétroaction concernant les règlements de l'école, mais les points de démerite ne seront pas comptabilisés.

### VALORISATION DES COMPORTEMENTS

Un système de valorisation des comportements est mis en place afin de souligner les bons coups des élèves. En effet, un système de points permettra à des classes d'obtenir des privilèges lorsque le bon comportement de l'élève est observé par les membres de la communauté. Le respect, la persévérance et le dépassement de soi sont les trois valeurs privilégiées au sein de notre établissement et nous célébrerons tous les élèves qui mettront de l'avant lesdites valeurs.

### POINTS DE DÉMÉRITE

**L'administration de l'école se réserve le droit d'appliquer des sanctions disciplinaires (points de démerite, geste réparateur, suspensions et expulsions), selon le jugement professionnel, pour des infractions qui ne sont pas mentionnées ici.** L'administration de l'école se réserve aussi le droit de modifier les conséquences indiquées ici en fonction de la gravité et des circonstances entourant l'infraction, lesquelles peuvent inclure une réadmission conditionnelle ou une expulsion.

*La direction se réserve le droit de suspendre un élève de ses cours à des fins d'enquête dans le cas d'une infraction majeure ou grave.*

Voici la liste des comportements visés ainsi que les points de démerite attribués :

#### **Ipad**

Il s'agit d'un outil pédagogique dont l'utilisation est permise uniquement lorsque la consigne est donnée par l'enseignant. Les élèves peuvent aussi le consulter lors des pauses.

Description	Nb. points
iPad - Utilisation non permise	1
iPad - Configuration non conforme	2

#### **Téléphone cellulaire**

Les élèves peuvent uniquement utiliser leur cellulaire dans la zone des casiers en tout temps. Au dîner, il est permis à la cafétéria et à la chapelle. S'ils le portent sur eux, il doit être en mode silence, dans leur sac à dos, hors de la vue de tous.

Description	Nb. points
Cellulaire 1 <sup>re</sup> fois - confisqué 1 journée	0
Cellulaire 2 <sup>e</sup> fois - confisqué 2 jours consécutifs	2
Cellulaire 3 <sup>e</sup> fois - confisqué 5 jours consécutifs	4

#### **Circulation**

Description	Nb. points
Courir ou crier - interdit dans l'école	1
Accès interdit - lieux spécifiques de l'école	2
Ascenseur - Utilisation sans autorisation	1

## Dîner

Description	Nb. points
<b>Cafétéria</b> - Faire fi des instructions	1
<b>Cafétéria</b> - Laisser sa table non nettoyée	2
<b>Cafétéria</b> - Quitter le campus sans autorisation	3
<b>Cafétéria</b> - Laisser des déchets trainer	2

## Alcool et drogues (incluant le Wax Pen)

La possession, la consommation ou le trafic de drogues ou d'alcool sont strictement interdits à l'école, tout comme lors de voyages ou d'autres activités organisées par Villa Maria. De même, la possession d'un résidu de drogue ou d'instruments servant à en consommer est strictement interdite. Un élève qui se présente à l'école sous l'influence de drogues ou en état d'ébriété est immédiatement retiré de classe. Les parents seront contactés, des sanctions s'appliqueront et l'élève sera retourné à la maison. Les conséquences seront données à la discrétion de la direction.

Description	Nb. points
<b>Alcool et drogues</b> - Consommation	15
<b>Alcool et drogues</b> - Possession simple	10

## Cigarette et vapotage

Conformément à la loi anti-tabac du Québec, il est interdit de fumer ou de vapoter dans tous les lieux du Collège, ainsi que sur le terrain. La possession, la distribution ou la vente de cigarettes ou d'appareils de vapotage sont strictement interdites dans tout lieu de l'école ou sur le terrain, tout comme lors de voyages ou d'autres activités organisées par Villa Maria.

Description	Nb. points
<b>Fumer / vapoter</b> sur le terrain de l'école et dans l'école	5

## Comportement

Description	Nb. points
Impolitesse, langage vulgaire, mensonge envers les adultes	2 ou 5
Langage vulgaire envers des pairs	2 ou 5
Refus d'obtempérer à une directive d'un adulte	3
Départ du cours à l'avance sans autorisation	2
Vandalisme / méfait	5, 10 ou 15
Laisser entrer un visiteur non permis	5
Monter sur les chaises et les bureaux	1
<b>Mentir</b> à un membre du personnel	2 ou 5
<b>Devoir</b> - incomplet ou non fait	1
<b>Oubli de matériel</b> - Lunettes de laboratoire ou sarrau manquant	1
<b>Oubli de matériel</b> (ex: uniforme ed.phys., manuel, instrument de musique, IPAD ... )	1
<b>Bibliothèque</b> - Retard de livre	1
<b>Bibliothèque</b> - Intervention à la bibliothèque	0 ou 1
<b>Retenue</b> - Ne s'est pas présenté malgré convocation	1

## École buissonnière

Une absence non motivée à l'avance par un parent, lors d'une période de cours, incluant la première période, est interdite. L'élève devra reprendre son temps en retenue le jour même. Il est également responsable de rattrapper les notions manquées.

## Fraude et usage de faux

Il est interdit d'imiter la signature d'un parent ou tuteur, d'un enseignant, d'un membre de l'administration ou d'un autre élève.

Description	Nb. points
<b>Fraude</b> - Élève falsifie signature (parent, etc.)	5 ou 15

## Intimidation, harcèlement, violence et discrimination

L'intimidation, le harcèlement et la violence d'ordre physique, verbal ou psychologique sont interdits, ainsi que toute forme de discrimination, comme stipulé dans le *Plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence* de Villa Maria (consultez la politique d'école sécuritaire [École sécuritaire](#)). Les conséquences seront données à la discrétion de la direction en fonction de la gravité et de la récurrence de la situation.

## Plagiat et tricherie

**Plagier** consiste à copier le travail d'un pair, utiliser le travail d'un pair, voler les idées d'un autre (auteur, site Web, ne pas citer les sources, etc.), que cela soit intentionnel ou non.

- **Premier manquement :**
  - Note de 0% **avec** reprise (max de 60%). Méthode de reprise au choix de l'enseignant (reprise intégrale, évaluation alternative, etc.)
  - Points de démérites dans COBA (5 pts)
  - Communication avec le parent par l'enseignant (courriel ou appel)
- **Deuxième manquement :**
  - Note de 0% **sans** possibilité de reprise
  - Points de démérites dans COBA (10 pts)
  - Communication avec le parent par l'enseignant (courriel ou appel)
  - Rencontre avec la direction
- **Troisième manquement :**
  - Sanction au jugement de la direction pouvant aller de la **non-réadmission** à l'**expulsion**.

**Tricher** consiste à obtenir de l'aide non permise (aide d'un pair, matériel non autorisé, cellulaire/montre intelligente, etc.) lors des évaluations, des travaux ou examens.

Description	Nb. points
<b>Tricherie</b> - travaux copiés / cellulaire / montre intelligente ...	5 ou 10

## Protection des renseignements personnels – Réseaux sociaux

Les règles et attentes à ce sujet sont déterminées dans la [Politique d'utilisation des technologies de Villa Maria](#). Il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer un élève ou un membre du personnel sans sa permission expresse. Il est interdit de diffuser ou de diffuser des messages, des images, des photos, des vidéos ou des bandes sonores concernant l'école, les élèves ou les membres du personnel dans des médias sociaux (par exemple Internet, *Facebook*, *Twitter*, *Snapchat*, message texte, etc.) sans l'autorisation de la personne concernée.

Toute publication nuisant à la réputation de l'école, d'un membre du personnel ou d'un élève dans des médias tels que ceux mentionnés ci-dessus est strictement interdite.

Description	Nb. points
Protection renseignements personnels réseaux sociaux.	15

## Sécurité à l'école

L'utilisation non autorisée de ce qui suit est strictement interdite : alarmes d'incendie, extincteurs, téléphones à l'usage du personnel dans les classes et dans les couloirs et tout autre équipement dont l'usage pourrait mettre en péril la sécurité des élèves. Sortir de l'école en utilisant une sortie de secours sans que cela soit nécessaire est également interdit. Les sanctions, à la discrétion de la direction, peuvent aller de la non-réadmission à l'expulsion.

## Vandalisme

Il est interdit de détériorer les locaux, les équipements ou le matériel appartenant à l'école, au personnel ou aux autres élèves. L'élève coupable d'un tel comportement pourra être tenu de rembourser les frais engendrés par les dommages causés et devra

effectuer des travaux communautaires comme geste réparateur. Les sanctions, à la discrétion de la direction, peuvent aller de la non-réadmission à l'expulsion.

## **Vol**

Tout élève coupable de vol devra retourner l'objet volé ou restituer en argent la valeur du bien. Les sanctions, à la discrétion de la direction, peuvent aller de la non-réadmission à l'expulsion.

Description	Nb. points
Vol	15

## **CONSÉQUENCES LIÉES AUX CUMULS DE POINTS DE DÉMÉRITE**

### **10 POINTS DE DÉMÉRITE :**

- Les parents ou tuteurs d'un élève sont informés par courriel dès que dix (10) points de démerite sont comptabilisés.
- L'accumulation de dix (10) points de démerite entraînera une retenue d'une heure après l'école ou sur l'heure du dîner.

### **20 POINTS DE DÉMÉRITE :**

- L'accumulation de quinze (20) points de démerite entraînera, pour l'élève concerné, une retenue d'une demi-journée lors d'une journée pédagogique.
- Le retour à l'école aura lieu seulement après une communication entre l'administration de l'école, l'élève et ses parents ou tuteurs.

### **30 POINTS DE DÉMÉRITE :**

- L'accumulation de vingt (30) points de démerite entraînera une retenue d'un jour lors d'une journée pédagogique.
- Le retour à l'école aura lieu seulement après une rencontre entre l'administration de l'école, l'élève et ses parents ou tuteurs.

### **40 POINTS DE DÉMÉRITE ET PLUS :**

- Les sanctions, à la discrétion de la direction, peuvent aller de la non-réadmission à l'expulsion.

## **V. VARIA**

### **AFFICHAGE**

On doit faire approuver par une direction adjointe toute affiche ou tout document distribués dans les classes. Les élèves qui posent des affiches sont responsables de les retirer.

### **BOISSONS ET NOURRITURE**

Seules les bouteilles d'eau réutilisables peuvent être utilisées en classe. Des fontaines d'eau sont disponibles pour remplir les gourdes réutilisables. Les boissons énergisantes et caféinées sont interdites en tout temps.

### **CARTE D'IDENTIFICATION ÉTUDIANTE**

Chaque élève doit avoir en sa possession sa carte étudiante. Celle-ci peut être demandée en tout temps. En cas de perte, une carte de remplacement sera émise moyennant des frais.

## OBJETS PERDUS

L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Toutefois, elle fournit un cadenas à l'élève pour verrouiller son casier au début de l'année scolaire. Il est important de le conserver pour les années subséquentes à Villa Maria. L'élève doit maintenir son casier verrouillé en tout temps pour assurer la sécurité de ses effets personnels et rester dans le casier qui lui a été assigné.

**Pour les cours d'éducation physique, les élèves sont responsables de fournir leur propre cadenas et doivent obligatoirement verrouiller leur casier dans les vestiaires des gymnases.**

Il y a deux points de chute pour les objets perdus et retrouvés :

- vestiaires (bureau des surveillants d'élèves);
- multimédia (iPad seulement);

## VENTE D'ARTICLES À L'ÉCOLE

La vente d'articles à l'école (ex.: chocolat, billets) ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation préalable de la direction.

## VESTIAIRES (CASIERS)

Le quartier général des surveillants se situe aux vestiaires. C'est à cet endroit que les objets perdus et les billets pour les départs hâtifs ou les retards se trouvent.

## POUR NOUS JOINDRE

<b>Mme Saran Berthé</b> Adjointe à la direction adjointe <a href="mailto:berthes@villamaria.qc.ca">berthes@villamaria.qc.ca</a> <b>514 484-4950, poste 3233</b>		
<b>1<sup>re</sup> secondaire</b>	<b>2<sup>e</sup> secondaire</b>	
Mme Rebecca Pearce Directrice adjointe des Services éducatifs <a href="mailto:pearcer@villamaria.qc.ca">pearcer@villamaria.qc.ca</a>	Mme Jennifer Furtado Directrice adjointe des Services éducatifs <a href="mailto:furtadoj@villamaria.qc.ca">furtadoj@villamaria.qc.ca</a>	
<b>M<sup>me</sup> Jacinthe Laporte</b> Adjointe à la direction adjointe <a href="mailto:laportej@villamaria.qc.ca">laportej@villamaria.qc.ca</a> <b>514 484-4950, poste 3239</b>		
<b>3<sup>e</sup> secondaire</b>	<b>4<sup>e</sup> secondaire</b>	<b>5<sup>e</sup> secondaire</b>
Mme Véronique Plante-Riou Directrice adjointe des Services éducatifs <a href="mailto:plante-riouv@villamaria.qc.ca">plante-riouv@villamaria.qc.ca</a>	Mme Françoise Dubuc Directrice adjointe des Services éducatifs <a href="mailto:dubucf@villamaria.qc.ca">dubucf@villamaria.qc.ca</a>	Mme Annie Archambault Directrice adjointe des Services éducatifs <a href="mailto:archambaulta@villamaria.qc.ca">archambaulta@villamaria.qc.ca</a>